

Lettre d'information du printemps 2026



« Une surface en libre évolution permanente est une surface soustraite à l'exploitation forestière de façon permanente et entièrement dédiée à la nature. Au sein de ces zones en libre évolution, toute intervention sylvicole est proscrite afin de permettre aux arbres de compléter naturellement l'intégralité de leur cycle de vie, jusqu'à leur décomposition. » (extrait du rapport Deadwood4forests)

L'intérêt de la libre évolution et de la préservation des vieilles forêts dans la trame des forêts exploitées fait son chemin.

Cet hiver, plusieurs publications allant dans ce sens ont vu le jour.

Le numéro 28 de décembre 2025 de la [revue Parlons Forêt](#) éditée par le CNPF Occitanie, a présenté un article très instructif et complet à l'occasion de la sortie du guide « Des vieilles forêts aux arbres habitats - pourquoi et comment intégrer les enjeux de maturité dans la gestion des forêts privées ? » ([voir l'actu](#))

Ce guide, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, le CNPF Occitanie et l'INRAE/Dynafor, rassemble des connaissances scientifiques récentes, des recommandations et des leviers opérationnels pour agir collectivement sur les trames de vieux bois au sein des forêts privées.

Un guide indispensable, une référence.

Plus récemment encore, est paru le rapport Deadwood4forests ([voir l'actu](#)).

Le document fait la synthèse des connaissances sur les enjeux biologiques du bois mort, évalue ses impacts écologiques et économiques, propose une stratégie et des itinéraires techniques pour tous les acteurs de la filière-bois.

C'est un document incontournable et très bien documenté.

Il prend le contre-pied de nombreuses idées reçues concernant la santé des forêts, comme le rôle du bois mort dans les incendies (pages 41 à 44) ou dans le contrôle biologique (en cas de pullulation d'insectes de type scolytes par exemple, page 41).

Il a pour chef de file l'Université de Liège en Belgique, avec la participation du CNPF Occitanie (Laurent Larrieu).

Ainsi, la libre évolution de "patches" de forêts matures commence à être perçue comme un outil de gestion conservatoire qui revêt une utilité pour les forêts exploitées, augmente leur richesse biologique et leur capacité d'adaptation.



Chlorociboria aeruginascens est un champignon forestier au pigment bleu-vert très esthétique. Sa fructification s'observe principalement l'été et l'automne.

Dans les Pyrénées, le travail effectué en ce sens par des organismes d'intérêt général, des communes, des gestionnaires, propriétaires et groupements forestiers, le WWF (programme Nature impact), l'Office National des Forêts, etc., progresse et prend de l'ampleur.

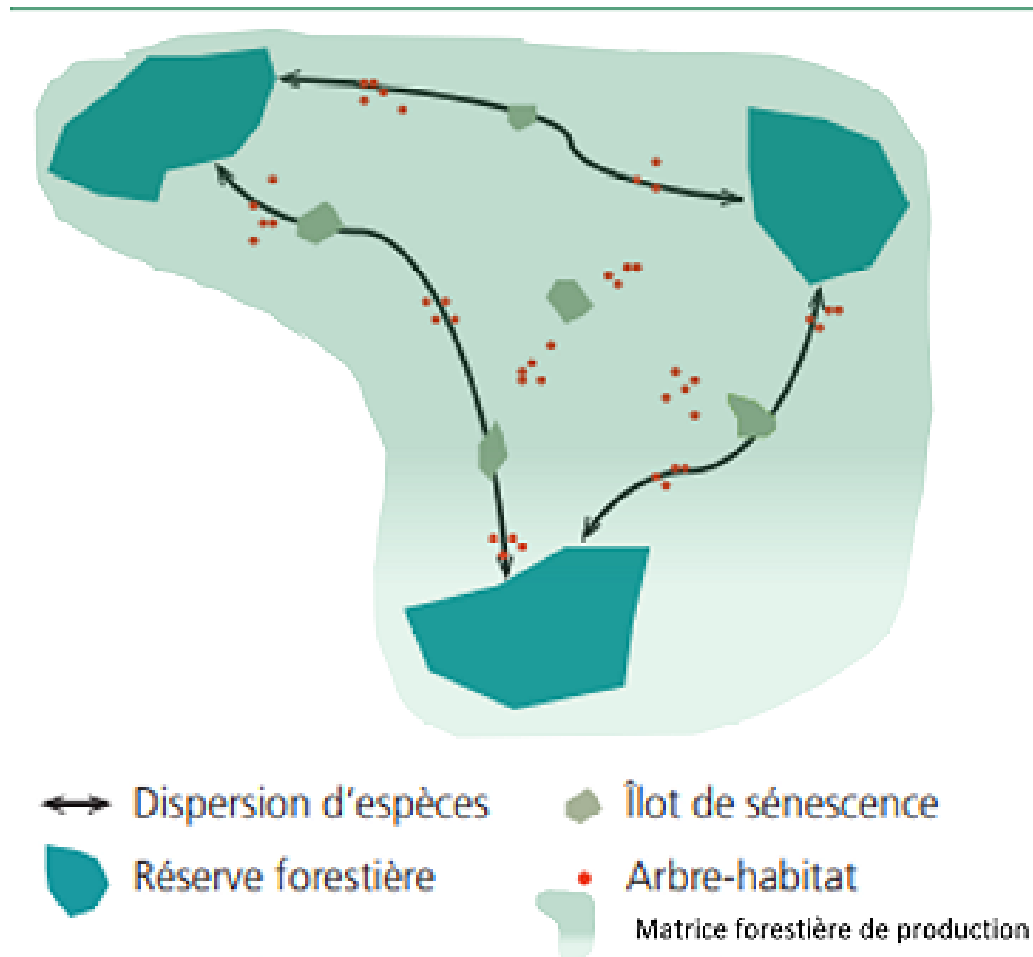
Mais quelle stratégie mettre en place pour qu'existent d'une part, des surfaces suffisantes permettant d'offrir une capacité d'accueil favorable aux cortèges d'espèces liées à la maturité forestière, et d'autre part, des continuités écologiques efficaces en terme de maintien et de dispersion de ces espèces ?

La littérature scientifique propose :

- des sites d'un minimum de 10 hectares d'un seul tenant pour conserver une diversité de dendromicrohabitats (Larrieu et al., 2014, Garrigue et al., 2022),
- des îlots en libre évolution pérenne d'un minimum de 2 hectares d'un seul tenant pour conserver une diversité de bois morts (Jakoby et al., 2010).

Sur cette base, une proposition de configuration consiste à préserver des sites de plus de 10 hectares permettant une base vitale indispensable pour les espèces saproxyliques ; entre ces sites,

distants de quelques kilomètres à peine, des îlots de vieux bois de plus de 2 hectares offrant un habitat de transition ; enfin, des biotopes-relais sous forme de bois mort et d'arbres-habitats, comprenant des arbres de grosses dimensions, permettant l'échange entre individus et le brassage génétique des populations. Ces préconisations sont reprises dans le rapport Deadwood4forests à partir de la page 53, elles peuvent être visualisées dans le schéma ci-dessous.



Représentation schématique de la connectivité forestière. [Lachet, et al., 2019](#)

Plusieurs organismes élaborent leur stratégie de préservation en fonction de ces critères, que l'on retrouve dans le document « [Recommandations pour renforcer la prise en compte de la biodiversité taxonomique dans les itinéraires sylvicoles](#) » édité par Nature En Occitanie en 2023 (Observatoire des forêts des Pyrénées centrales).

Le fonds Forêts préservées construit sa stratégie d'acquisition sur ce modèle (voir la page [Notre projet](#)).

Alors, que manque t'il pour qu'une trame de vieux bois fonctionnelle existe bel et bien à l'échelle des Pyrénées et de son piémont ?

Tout d'abord, du temps.

Les inventaires de vieilles forêts pyrénéennes, débutés en 2011, constituent le socle de cette démarche, novatrice, au sein de laquelle peu de personnes travaillent réellement.

Ensuite, des moyens.

Même si les services rendus par ces forêts sont gratuits (la libre évolution ne coûte rien, la forêt travaille toute seule!), les organismes qui portent à connaissance l'intérêt de ces forêts et les acquièrent ont besoin de fonds pour fonctionner.

Or, la conjoncture fait que l'écologie a de nombreuses sources de financement coupées ou suspendues, et que l'incertitude règne.

Il faut aussi de l'intérêt.

Il y est, de plus en plus de propriétaires forestiers, dont des élus, perçoivent l'intérêt de la préservation des vieilles forêts.

Toutefois, la réticence culturelle envers l'évolution naturelle, les peurs et inquiétudes par rapport aux interdits qui pourraient exister, l'approche dogmatique considérant qu'un « projet écolo » est forcément punitif alors qu'il nous concerne tous, sont des freins bien réels aujourd'hui.

Pour cela, la sensibilisation, le dialogue sont essentiels, afin de rassurer, de montrer que les usages restent autorisés par les organismes d'intérêt général qui œuvrent à cette trame de vieux bois. Ce projet ne concerne qu'un petit % ciblé de la surface forestière du massif pyrénéen, le plus souvent à l'écart des pistes d'exploitation, et cherche à s'insérer dans la trame de forêts exploitées, pas à y constituer des entraves ou des barrières.

Il faut également des compétences.

Elles y sont, mais le nombre de personnes spécialisées œuvre à la mesure de ses moyens et ne peut pas répondre à toutes les sollicitations.

Enfin, il faut de la volonté politique, notamment au niveau de l'État. Les vieilles forêts ne bénéficient au niveau national d'aucun statut de protection.

Dans le piémont pyrénéen, les propriétaires des (dernières) vieilles chênaies hêtraies dites « de plaine » (sous 600 mètres d'altitude) sont systématiquement démarchés par les scieurs. Nombre de ces forêts, qui ont été inventoriées ces dernières années, ont déjà disparu, les enjeux de production s'y chevauchant avec les enjeux de préservation.

Elles sont pourtant très peu nombreuses et pour la plupart identifiées. Si nous prenons l'exemple de l'Ariège, il n'y existe que 105 hectares de vieilles forêts inventoriées sous 600 mètres d'altitude.

Un enjeu biologique majeur, pour des surfaces somme toute très faibles.

Constituer une trame de forêts matures le long de la chaîne pyrénéenne et de son piémont : on peut y croire.

Le temps dira si les personnes donnant de leur temps professionnel ou bénévole pour cette cause voyaient juste à l'imaginer.

Philippe Falbet, l'auteur



Vieille forêt de plaine protégée par Forêts préservées. Située entre 550 et 600m d'altitude sur 3,5ha dans le pays d'Olmes, Ariège.

VieillesForêts.com

Pour une autre perception des vieilles forêts, à travers l'expérience pyrénéenne

Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à notre lettre d'info.

[Je mets à jour mes préférences](#) - [Je me désinscris](#)